

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/OL

OBJET

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Montereau à la commune de Montereau pour l'aménagement de la place Bosson

**DATE
D'AFFICHAGE**

30 Septembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

26

votants

34

N° D_134_2025 (SERVICES TECHNIQUES)

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 18 septembre deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. POUVESLE représenté par M ASFAUX, M. ANKAOUA, représenté par M. DEYDIER, M. JEGO représenté par M ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA.

Absente : Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : M REGUIG



La Ville de Montereau-Fault-Yonne a décidé d'engager des travaux d'aménagement de la place Bosson, jusqu'alors très minérale, et de créer des îlots de fraicheur, notamment des espaces plus naturels avec d'avantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements adaptés aux besoins, des coins apaisés et enfin une meilleure répartition de l'espace, tout en gérant de manière efficace le stationnement.

Ce projet concerne pour l'heure uniquement la place Bosson, en conservant par anticipation une cohérence urbaine avec les projets d'aménagement de la place du Calvaire et la place Rustic.

Ces aménagements positifs prévoient la réfection de la voirie, de ses dépendances (trottoirs) ainsi que des places de stationnement qui sont des travaux relevant de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM), conformément à l'arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI – n°24 du 28 avril 2020.

Suite à la confirmation de la participation financière de la CCPM par son président lors de la réunion en date du 18/08/2025, puis par courrier en date du 10/09/2025, la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) délègue à la Ville de Montereau par convention sa maîtrise d'ouvrage pour les travaux relevant de sa compétence afin d'organiser au mieux la coordination du suivi du chantier pour :

.../...

- La passation des marchés : consultation, signature, notification et exécution des marchés publics ;
- Suivi et coordination du chantier

La responsabilité des opérations de réception des travaux incombera aux deux parties en fonction de leurs compétences respectives.

Le coût global prévisionnel des travaux pour l'aménagement complet de la place Bosson s'élève à : 545 517.40€ HT / 654 620 .88 € TTC réparti comme suit :

Le coût global prévisionnel € HT des travaux pour l'aménagement complet de la place Bosson est réparti comme suit :

Pour la CCPM : 11% du coût d'opération soit 60 000 € HT

Pour la Commune : 89 % du coût d'opération soit 485 517.40 € HT

La présente délibération a pour objet l'approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la CCPM à la Ville de Montereau par les membres du Conseil Municipal.

Il conviendra au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser Monsieur le Président ou son délégué à signer ladite convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la CCPM à la Ville de Montereau pour les travaux de la place Bosson relevant de la compétence de la Communauté de Communes (voies, dépendances, stationnement, signalisation horizontales/verticale...)

Vu l'avis favorable de la 1ère commission en date du 22 septembre 2025.

Vu l'avis favorable de la 3ème commission en date du 25 septembre 2025.

Vu le courrier du président de la Communauté de Communes du Pays de Montereau en date du 10 septembre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

➤ **D'APPROUVER** la délégation de maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Montereau à la Ville de Montereau-Fault-Yonne pour les travaux d'aménagement de la place Bosson relevant de sa compétence, ainsi que son plan de financement prévisionnel tels qu'ils sont présentés dans la convention annexée.

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Pays de Montereau à la Ville de Montereau-Fault-Yonne pour les travaux d'aménagement de la Place Bosson ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire



James CHÉRON